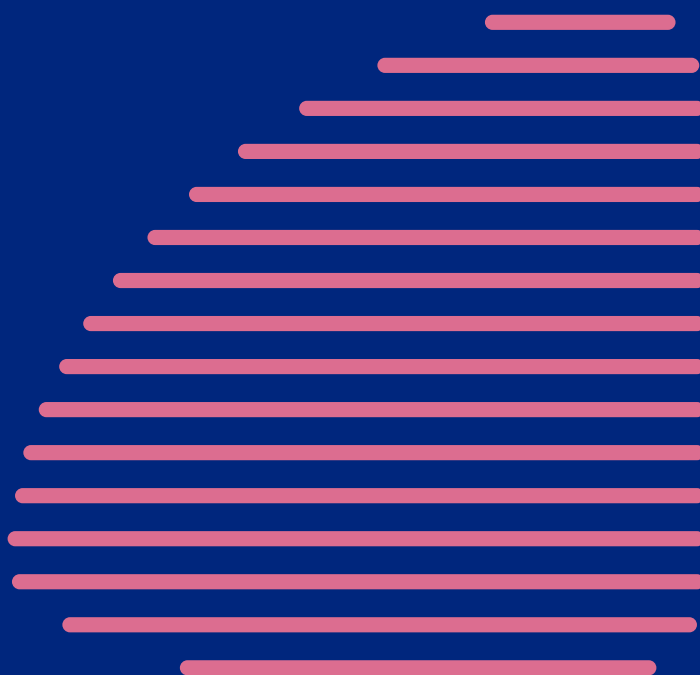


# Livret EUROPE Européennes 2019

Version longue

*Hémisphère Gauche*



**Les élections européennes à venir revêtent**, cela a été dit et répété par de nombreuses personnalités politiques et médiatiques, **une importance considérable, et ce pour au moins trois raisons.**

**Tout d'abord, le Parlement européen dispose de compétences politiques et de co-législation toujours plus importantes depuis sa première élection au suffrage universel direct des citoyens des Etats membres en 1979.** Cette tendance s'est naturellement vérifiée depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009. Ce dernier a en effet octroyé à la chambre de Strasbourg la compétence de nommer le président de la Commission, d'approuver ou de rejeter les traités négociés par la Commission, de voter l'ensemble du budget de l'Union ou de pouvoir être saisi par des collectifs citoyens. De même, le rôle du Parlement européen dans l'élaboration du droit dérivé européen (notamment les règlements et les directives) s'est sensiblement accru.

**Ensuite, une deuxième tendance, électorale cette fois-ci, semble également se consolider: il s'agit de la présence de partis ouvertement europhobes au sein de ce Parlement, au coeur même des institutions européennes.** Celle-ci n'est pas à exagérer car, comme nous avons tenté de le montrer (1), les formations politiques qui considèrent l'Union européenne comme un ennemi à abattre ne constituent que l'un des trois groupes parlementaires que les commentateurs qualifient "d'extrême-droite" (2), donnant ainsi le sentiment, peu conforme à la complexité du Parlement européen, qu'il s'agit d'un bloc unitaire. Mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont établi une présence grandissante dans l'hémicycle strasbourgeois: si l'on compte les membres du Groupe Europe de la Liberté et de la Démocratie directe, le seul groupe qui rejette le principe même de la construction

européenne, et ceux de certains partis du Groupe de l'Europe des Nations et des Libertés (3), pas moins de 63 eurodéputés peuvent être considérés comme voulant parvenir au démantèlement de l'Union. Cela représente, aujourd'hui, près de 10% du total des sièges et ce chiffre aurait vocation à augmenter après le 26 mai.

**Enfin, un troisième phénomène d'ordre électoral concerne la lancinante question de l'abstention, qui ne cesse de se creuser tendanciellement.** La participation la plus élevée (62%) fut atteinte en 1979, alors que le Parlement européen exerçait des compétences essentiellement consultatives, alors qu'en 2009 et en 2014 seulement 40% et 42% respectivement des électeurs se déplacèrent aux urnes.

Ces trois tendances conduisent à un paradoxe qui constitue un puissant facteur de blocage du projet européen: **au fur et à mesure que le Parlement de Strasbourg obtient de nouvelles compétences au sein de la structure institutionnelle de l'Union et alors que les appels à "démocratiser" la construction européenne se multiplient, le taux d'abstention dans la seule élection européenne ne fait qu'augmenter.** Autrement dit, plus les traités successifs reconnaissent de compétences à l'unique organe représentant directement le choix des électeurs nationaux, plus ces derniers refusent de participer à son élection. **Les citoyens des Etats membres refusent de "jouer le jeu" et, dans ces conditions, un utopique "peuple européen" ne peut trouver les conditions politiques et institutionnelles de son émergence.**

**Or cette situation se conjugue aujourd'hui avec plusieurs menaces existentielles qui doivent contraindre l'Union européenne à sortir de l'état stationnaire dans lequel elle se trouve.** Nous pensons au défi écologique; au creusement des

(1) V. la note écrite par Antoine Ravard: <https://hemispheregauche.fr/elections-europeennes-pourquoi-lextrême-droite-ne-devrait-pas-lempporter>.

(2) Il est en effet fréquent de retrouver sous le vocable de "extrême droite européenne" la réunion des eurodéputés du Groupe des Conservateurs et Réformistes Européens, de ceux du Groupe Europe de la Liberté et de la Démocratie directe et des membres de l'Europe des Nations et des Libertés.

(3) Notamment le Rassemblement national, le PVV hollandais et le KNP polonais.

-sment des inégalités; à la politique commerciale agressive de Donald Trump; au positionnement à adopter face à la Chine de Xi Jinping, qui assume une ambition politique, militaire et commerciale à portée universelle; au refroidissement des relations avec la Russie; à la panne des structures de coopération multilatérale à vocation globale (ONU, OMC notamment); à l'échec économique de l'Union en proie à une nouvelle crise financière... Cet inventaire à la Prévert suffit à donner la mesure de la pluralité et de l'importance des défis que l'Union européenne doit surmonter.

**Dans ce contexte, les élections européennes du 26 mai sont, effectivement, des élections historiques.** La réponse apportée par le parti présidentiel semble, aujourd'hui, insuffisante. Pire, elle s'avère, au regard du contexte à la fois européen et global, irresponsable. Irresponsable car elle ne prend pas la mesure des défis à relever à court et moyen terme. Irresponsable également car elle prétend confiner la complexité des projets politiques pour l'Union à un duel manichéen et fantasmé entre "progressistes" et "nationalistes" (4). Irresponsable finalement car sa tête de liste témoigne chaque jour d'une incompétence manifeste pour conduire une "reconquête affective" au profit du projet européen.

## I. Réformer les institutions européennes pour sortir de l'impuissance et politiser l'Europe

Notre point de départ est le constat de l'échec de la méthode adoptée historiquement par les sociaux-démocrates, les travaillistes et les socialistes dans leur rapport à l'Union européenne. Cette méthode pourrait se résumer aux points suivants :

- **Accepter que l'Europe des marchands se consolide avant (et, parfois, contre) l'Europe des peuples nationaux;**
  - **Ne pas prendre au sérieux l'exigence de construire "l'Europe sociale",** dont la simple évocation est désormais devenue un terme creux;
  - **Accepter l'Europe du compromis avec la droite.**
- Les échecs de l'Union européenne sont surtout ceux de la droite européenne, dominée par la droite allemande, avec laquelle les sociaux-dé-

Dès lors, ayant constitué Hémisphère gauche pour tâcher précisément de montrer la pertinence et la nécessité d'un projet politique socialiste renouvelé, nous nous inscrivons en porte à faux contre cette stratégie et contre le projet qui l'incarne. Ce dernier ne tient nullement compte des failles qui traversent l'ensemble constitutionnel européen et qui ont fait de cette Europe aujourd'hui une locomotrice sans wagons et quasiment à l'arrêt. En face, la réussite du projet réactionnaire du Rassemblement national et de ses différents alliés ayant poussé comme des champignons ces dernières années représenterait un véritable naufrage civilisationnel.

**Partant, les éléments programmatiques que nous mettons en avant dans cette note se veulent une contribution à la réflexion engagée à gauche pour sortir de l'impasse.** Nous déclinons nos propositions autour de **trois axes institutionnels qui nous semblent centraux: les institutions représentatives, les institutions décidant la politique économique et les institutions permettant de se projeter vers l'extérieur.** A partir de là, nos ambitions les plus urgentes, le défi écologique et le défi social, pourront être prises à bras le corps de manière plus lisible et démocratique.

mocrates ont trop souvent accepté de gouverner.

**Il nous semble dès lors urgent de repenser l'architecture institutionnelle de l'Union pour accroître la lisibilité des orientations politiques adoptées et favoriser les décisions discutées collectivement plutôt que la règle ordo-libérale inscrite dans le marbre.** En définitive, il nous semble urgent que puissent être mises en évidence les différentes visions qui existent pour l'Union et que les citoyens puissent décider réellement. **Pour cela, il convient de repenser le Parlement européen afin de le politiser et d'en renforcer la place et les compétences.** De même, la Commission européenne doit être supprimée pour laisser sa place à un **exécutif de l'Union nommé par les Etats et qui devienne le reflet de la majorité parlementaire.**

(4) La frivolité d'une telle stratégie a été analysée de manière précise par David Nguyen dans une note consultable sur notre site:

<https://hemispheregauche.fr/nationalistes-contre-progressistes>.

## 1. Repenser le Parlement européen

Les enquêtes d'opinion montrent que "55% des Français (contre 48% de citoyens des autres Etats membres) souhaitent que le Parlement européen joue un rôle plus important (1)". **Nous proposons donc de le politiser afin de renforcer sa place et ses compétences au sein de l'architecture institutionnelle européenne.** Pour cela nous proposons une refondation: **un parlement bicaméral avec une chambre basse élue par les citoyens (la chambre des peuples européens) et une chambre haute désignée par les Etats membres (la chambre des Etats).**

### a. Un Parlement européen bicaméral

Le nouveau Parlement serait composé de:

- **Une chambre des États-Nations paritaire de 54 membres (ou 56) dont les représentants sont nommés selon une procédure interne définie par chaque État.** Elle jouerait le rôle de l'actuel Conseil en remplaçant « la démocratie des couloirs de Bruxelles » par une vraie instance politique avec publicité des débats et prise de parole de chaque État pour défendre sa position et ses amendements sur un texte. **Il s'agit *in fine* de passer d'une logique diplomatique à une logique délibérative ;**

- **Une chambre des peuples européens** correspondant à l'actuel parlement européen, élu au suffrage universel direct, tous les cinq ans, sur des listes transnationales (voir b. ci-dessous).

Il s'agit en effet de valoriser les deux piliers de l'Union que sont les Etats, présents depuis le début, et les peuples européens, qui disposent d'une chambre les représentant à partir de 1979.

La chambre haute représentant les Etats permettrait de sortir le travail intergouvernemental du secret et des rapports de violence que dénonça Yanis Varoufakis dans son livre «Conversations entre adultes». La chambre basse représentant les peuples nationaux serait une version améliorée du Parlement actuel.

**OPTION 1 :** Bicamérisme pur : respectueux de la double nature de l'Europe (États et Peuples) avec toutefois les risques d'inefficience inhérents à ce dispositif institutionnel MAIS quoi qu'il arrive toujours une amélioration par rapport à la situation actuelle où les textes s'enlisent au Conseil dans le silence.

**OPTION 2 :** Bicamérisme impur : Droit de dernier mot au Parlement Européen (Assumer une option fédérale)

**OPTION 3 :** Bicamérisme impur light : Bica-mérisme pur sauf obstruction du Conseil (futur chambre des États) qui refuse d'examiner un texte pendant plus de X mois et dans ce cas droit de dernier mot à la chambre des peuples (l'actuel Parlement européen).

### b. Un Parlement européen élu au scrutin majoritaire de listes transnationales

L'actuel Parlement, la future chambre des peuples européens, devra être élue par un mode de scrutin prévoyant **une prime majoritaire pour dégager des majorités politiques plus cohérentes et capables d'adopter des orientations plus tranchées.** Ceci serait un remède contre les grandes coalitions mortifères pour la gauche. La mise en place de listes transnationales représente un impératif. Un tel système permettrait, d'une part, de **rendre lisible le choix opéré par les électeurs** et, d'autre part, de **politiser les enjeux européens.**

Logiquement, l'initiative parlementaire des lois devra être partagée par les deux chambres.

Nous proposons également la création d'un **droit à l'expérimentation** confié à la future Chambre des États-Nations (actuel Conseil) en vue de la poursuite d'un objectif d'intérêt général de l'Union et toujours dans le respect des stipulations de la Charte européenne des droits fondamentaux et de la Convention européenne des droits de l'homme.

### **c. Un Parlement européen aux compétences renforcées en matière de politique économique**

Cela se situe dans la droite ligne de notre approche visant à **privilégier la décision collective par rapport à la règle gravée dans le marbre des traités, la délibération collective par rapport à la contrainte budgétaire adoptée de manière opaque.**

Dans ce cadre, **le Parlement européen établirait les grands objectifs macroéconomiques communs que la BCE d'une part et les Etats membres d'autre part devraient mettre en oeuvre.**

A l'image de ce qui se pratique au Royaume-Uni, le parlement serait compétent pour fixer dans le cycle économique des objectifs d'inflation et de taux de chômage.

**En ce qui concerne les niveaux de dette et de déficit publics, le Parlement fixerait les grandes orientations agrégées à atteindre pour les Etats membres.** Il ciblerait ainsi un niveau de

dette publique à atteindre au niveau de la zone euro, ainsi que le niveau d'impulsion budgétaire souhaitable. Ces cibles de dette et de déficit, fixées par le Parlement, feraient alors l'objet de contributions volontaires des Etats membres. Un respect de ces cibles pourrait donner lieu à des bonifications des conditions financières en terme d'accès à la Banque européenne d'investissement, voire au Mécanisme européen de stabilité.

**Le Parlement vote le budget et les recettes de l'Union européenne et définit le champs des ressources propres de l'Union européenne.** Cette extension de ses compétences s'applique aux ressources actuelles mais également à de nouveaux prélèvements : le cadre de la fiscalité des entreprises, la fiscalité environnementale ou encore la fiscalité financière.

## **2. Un exécutif de l'Union européenne politiquement responsable et à l'action lisible**

Dans la même logique consistant à rendre les institutions européennes davantage responsables, nous préconisons la **suppression de la Commission européenne et son remplacement par un exécutif européen procédant de l'actuel Parlement européen** (future chambre des peuples européens) nouvellement élu. Les membres de l'exécutif européen ne pourront être nommés par les États membres qu'au sein des partis membres

de la coalition gouvernementale européenne.

De même, afin de lutter contre la «bureaucratization» des institutions européennes, pourrait être envisagée **l'adoption d'un système *spoils system* par lequel le nouveau gouvernement de l'Union nommerait les directeurs des directions générales de l'UE.**

## **II. Refonder l'Union économique et monétaire (UEM) sur un socle démocratique et sur des principes communs.**

L'héritage de la crise, le contexte de reprise lente et inégale ainsi que les évolutions politiques au sein de l'UEM invitent en effet à **trouver une voie alternative entre des positions historiquement divergentes au sein de la gauche**, dont le climax remonte au référendum de 2005. D'une part, faire le constat des défaillances de l'UEM permettra de mettre en avant des préconisations

politiques à même de la transformer. **D'autre part, il s'agit de porter hors d'Europe les principes de sa refondation en proposant de nouvelles générations d'accords commerciaux** respectant les valeurs européennes écologiques et sociales et favorisant l'émergence de groupes européens à la frontière technologique mondiale.

## 1. Constat: portant le poids de la crise sur ses épaules, l'UEM doit être réformée si elle veut survivre au prochain retournement conjoncturel.

Se mettre d'accord sur un constat commun constitue le premier pas de ce nouveau positionnement de la Gauche. Dans ce cadre, **le bilan de l'UEM se fonde sur deux axes : des malfaçons de long terme, amplifiées et mises au grand jour par la crise économique de 2011.** D'ailleurs, ces points sont dorénavant massivement admis par la très large majorité des économistes (européens, américains, japonais, etc.: Krugman, Stiglitz, Koo, Ragot, Bénassy-Quéré, Piketty, etc.) comme des institutions internationales (FMI, OCDE, etc.). Une gauche qui aspire à gouverner devrait s'en inspirer largement dans son inventaire pour, par la suite, établir un programme convaincant.

**Trois défauts de long terme de l'UEM sont désormais massivement admis par le monde économique,** comme le note le FMI dans une récente étude très remarquable, notamment :

a/ **Une divergence massive des économies de la zone euro,** alors que celle-ci était censée apporter une convergence entre les différentes économies, comme évoqué dans le Plan Delors. Pire encore, l'absence de régulation des flux financiers a amplifié les déséquilibres internes, à l'image du financement de la bulle immobilière espagnole par l'excédent courant allemand.

b/ Cette divergence est liée à des **pertes rapides de compétitivité des économies du Sud confrontées au dumping social et à l'épargne démesurée de la Mitteleuropa.**

c/ Elle est amplifiée par une **volatilité financière plus importante** : la monnaie unique a renforcé la synchronisation des cycles économiques mais a également exacerbé l'amplitude des cycles financiers. L'absence de mesures de partage du risque privé et le lien entre banques et Etats ont provoqué d'importants retraits de capitaux des économies du Sud vers celles du Nord, accélérant les difficultés des secteurs bancaires du Sud, désor-

mais incapables d'exercer leur fonction de financement de l'économie.

**Face à ses tendances lourdes, l'UEM était insuffisamment armée, affrontant la crise avec des outils inadaptés,** notamment :

a/ **Un mandat de la BCE/Eurosystème trop focalisé sur l'inflation** conduisant à des erreurs dans la fonction de réaction du Conseil des gouverneurs ainsi qu'à une non-prise en compte des dégradations massives des taux de chômage au sein de la zone ;

b/ **Un biais pro-cyclique, voire austéritaire, de la politique budgétaire en faveur d'une consolidation rapide ou «austérité panique» (P. De Grauwe),** lié à la culture de la règle. Cette gestion budgétaire contraste par ailleurs nettement avec celle de l'économie américaine qui a poursuivi sa relance.

c/ **Une gestion de crise déplorable** : après et en dépit de la mise en œuvre de **programmes d'assistance financière truffés d'erreurs dramatiques,** reconnues par le FMI (O. Blanchard). L'unique élément déclencheur de la sortie de crise fut le couple Opérations Monétaires sur Titres et « whatever it takes » de M. Draghi à l'été 2012, pris à l'encontre des positions défendues par le Groupe du Nord à la BCE et aux marges du mandat de la banque centrale ainsi que l'estime la Cour de Justice de l'UE.

d/ **Un assujettissement inouï des Etats membres sous « programme d'assistance financière », mentionné par Y. Varoufakis,** et lié à (i) une approche moralisatrice de l'économie, (ii) une profonde incompréhension des mécanismes économiques sous-jacents révélés par Bruegel voire à (iii) un abus de pouvoir des dirigeants de l'Eurogroupe qui a été vécue par certains comme une forme de **« colonisation par la dette ».**



**En somme, le dysfonctionnement des règles budgétaires introduit un biais austéritaire dans les Traités, infligeant une perte de croissance conséquente sur le long terme** (L. Summers). Le consensus semble désormais immense pour modifier en profondeur ces dites règles vers une approche en évolution de long terme de la dépense publique et non en termes de déficit structurel.

Les récentes tentatives de réformes promues par le couple franco-allemand, notamment en amont du Conseil européen de juin 2018, étant confrontées d'une part à leur propre ambition limitée, et d'autre part à des oppositions internes

à la zone très nettes (les pays de la Hanse notamment), **il convient de faire les derniers constats suivants: (i) les « progrès » en matière d'intégration ne seront que limitées (ou repoussés à 2024) et ne permettront pas de faire face à la prochaine crise, liée au retournement conjoncturel qui pourrait avoir lieu d'ici 2 ans compte tenu de l'amplitude habituelle du cycle économique ; (ii) une évolution marginale de mécanismes techniques ne résoudrait pas les malfaçons structurelles de la zone, si bien qu'une transformation en profondeur de celle-ci soit à privilégier.**

## **2. Refonder l'articulation entre le monétaire et le budgétaire sur le principe de la décision politique démocratiquement établie.**

**Trois axes principaux sont donc à mettre en avant afin de transformer la zone euro.** Ces axes impliquent une réforme institutionnelle majeure ainsi que la prise de mesures innovantes ou bien largement admises dans d'autres zones économiques. **Plus spécifiquement, il s'agit de (i) faire évoluer le mandat monétaire, (ii) de repenser le pilotage budgétaire de l'UEM et (iii) de mettre en œuvre des mécanismes de péréquations entre Etat-membres en cas de difficultés.**

Ces axes sont précédés par (α) des mesures urgentes à prendre pour sortir définitivement de la crise et pour donner un point de départ plus serein.

**1/ Restructurer les dettes publiques issues de la crise** : la part des dettes des Etats-membres issues de la crise pourraient être rassemblées au sein du Mécanisme européen de stabilité qui aurait pour fonction de les refinancer jusqu'à maturité.

**2/ Un moratoire sur l'Union bancaire** permettra de mettre en place une bad bank européenne gérée

par l'Autorité bancaire européenne, en charge du refinancement des créances improductives des banques touchées par la crise, en échange d'une restructuration ordonnée par le Mécanisme de résolution unique (MRU) et les autorités nationales. Ce pooling des créances improductives a pour objectif de permettre aux banques frappées par la crise de se restructurer et de prêter à nouveau à l'économie réelle.

**3/ Une carte de paiement « seconde chance »**, créditée par l'Eurosystème d'un montant de 1 000 EUR par citoyen, sera accordée à chaque citoyen tombé sous le seuil de pauvreté à cause de la crise. Cette carte aura le mérite de redonner de la dignité aux citoyens les plus démunis, en leur offrant des fonds nécessaires à un sursaut économique et personnelle.

## a. La politique monétaire : réviser le mandat, politiser les débats et cibler les outils .

En dépit d'un revirement très net et très positif de son action avec l'arrivée de M. Draghi, la politique monétaire de l'Eurosystème souffre de nombreuses carences qui en limitent l'efficacité et invitent à prendre des mesures. Ces carences sont d'autant plus marquantes lorsqu'on les compare aux pratiques des banques centrales d'autres zones monétaires majeures (mandat de la Fed, objectif de la BoE, etc.). **Une approche plus moderne, moins figée et plus complète de l'outil monétaire constituerait le premier pilier de cette rénovation.**

**1/ Réviser le mandat de la BCE vers les principes de croissance économique, de plein emploi et de stabilité financière**, tout en prenant en compte dans ses outils et dans ses mesures la diversité des économies de la zone et les différents modèles nationaux de financement.

**2/ Réformer les modalités de vote au Conseil des gouverneurs** : engager le Conseil des gouverneurs dans un mode de décision à la majorité qualifiée en donnant un droit de vote aux gouverneurs des BCN proportionnel à la part de leur Banques centrales nationales dans le capital de la BCE (et donc en fonction de critères démographiques et de PIB) et transformer le Directoire en pur organe exécutif.

**3/ Responsabiliser le Président de la BCE devant le Parlement européen (obligation de moyen) avec un mandat révocable de 6 ans**

**et des objectifs chiffrés, à l'instar de la Bank of England** : faire élire le Président de la BCE par le Parlement de la zone qui doit fixer un cadre à son mandat avec une traduction du Traité en objectifs chiffrés (inflation, chômage et croissance).

**4/ Ciblage et flexibilité, une méthode adaptée aux différentes économies de la zone** : l'élargissement de la gamme des instruments doit permettre à la BCE d'adopter une approche souple et ciblée (sur les conditions financières d'une économie par exemple, comme le suggère A. Levy récemment (1)) et non uniforme, sans prise en compte des hétérogénéités des différents pays de la zone. Par exemple, des conditions de refinancement plus avantageuses pour certaines banques italiennes tant que l'inflation en Italie sera éloignée de la cible européenne.

*Cette démarche s'appliquerait au traitement des crises comme à la gestion contra-cyclique. Une gamme de nouveaux outils peut être autorisée comme (i) le quantitative easing ciblé ou des mesures de refinancement spécifiques sur une classe d'actifs (obligations vertes, project bonds, obligations de la BEI) ou (ii) la formation d'un fonds avec les obligations acquises dans le cadre de l'APP pour financer des projets européens, voire (iii) la mise en place d'une forme de monnaie hélicoptère en ciblant les ménages à propension marginale à consommer élevée (cf. mesure « solidarité») ou même une approche « employeur en dernier ressort ».*

## b. La Politique budgétaire: des objectifs communs fixés par le Parlement et déclinés par des engagements nationaux ainsi qu'un budget propre finançant les projets communs.

La politique budgétaire de la zone euro des économies européennes dispose de deux leviers distincts : l'harmonisation des politiques budgétaires nationales par une décision commune et démocratique, déclinée par les Parlements nationaux, et ouvrant droit aux fonds d'un budget propre, nécessaire au financement de

(1) <https://voxeu.org/article/targeted-inflation-targeting>

nouvelles Odyssées industrielles européennes.

**1/ Le Parlement délibère à un niveau agrégé d'objectifs budgétaires et financiers, que les Parlements nationaux déclinent en objectifs propres** : afin de faire primer la décision politique et démocratique sur la règle, le Parlement fixera



les objectifs pluri-annuels agrégés de déficits et de dettes pour l'ensemble de la zone. Ils seront déclinés aux niveaux nationaux (Parlements et Gouvernements) par des sous-objectifs précis.

**2/ Un budget européen propre pour financer les projets de la zone euro** : issu de ressources propres comme une taxe carbone aux frontières, ce budget, limité dans son ampleur, doté d'une auto-

risation d'émission de dette à hauteur de 50% de son total, financera les grands projets d'avenir de l'UEM décidés par le CE de manière bi-annuelle (« Europe Airbus »). Il pourra également faire l'objet d'un financement direct de la banque centrale. Il faut rétablir le droit de monétiser au niveau agrégé.

### **c. La politique de lutte contre les crises: des mécanismes de péréquation et de partage des risques pour éviter les crises systémiques.**

L'UEM devra se doter d'une politique anti-crise, dans ses volets assurantiels (caisse chômage européenne), bancaire (garantie des dépôts) et doctrinaire (restructuration).

**1/ Une assurance chômage européenne complémentaire à partir d'un certain seuil d'augmentation du taux de chômage** : proposée par le FMI ou encore le Ministère italien des finances, un tel dispositif, sans transferts permanents, permettrait à un Etat membre de faire face à une augmentation passagère de son taux de chômage sans impacter la soutenabilité de ses finances publiques.

**2/ L'achèvement de l'Union bancaire avec la mise en œuvre d'un véritable Système de garantie des dépôts européens** : financé par des contributions

préalables des acteurs financiers, il aura pour fonction de compléter les systèmes nationaux et sera directement rattaché à l'Eurosystème en cas de dépassement.

**3/ Une doctrine de restructuration des dettes en cas de crise** : la mise en place préalable d'une doctrine de restructuration - demande allemande par excellence - vise à prévoir les cas de stress financiers et les mesures à apporter pour assurer la soutenabilité des finances publiques de l'Etat-membre sous pression. Pour cela, la mise en place d'un mécanisme de restructuration automatique sur une partie de la dette de l'Etat-membre, en utilisant des mécanismes de rééchelonnement, des lignes de précaution auprès du MES et des swaps entre dette et GDP linked-bonds pourraient être prévus et publicisés.

## **3. Refonder une politique économique sur des principes communs**

### **a. Promouvoir un ordre public économique international basé sur les valeurs européennes**

Si l'Europe est aujourd'hui une puissance au niveau mondial c'est essentiellement le fait de sa position commerciale. **Sa politique commerciale, en revanche, ne peut pourtant échapper à une remise en question. Cette réforme doit porter sur les clauses obligatoires des traités, les modalités de règlement des différends et les outils de défense commerciale.**

Les traités commerciaux conclus par l'UE peuvent se révéler de puissants outils de régulations de la mondialisation à condition de porter des clauses promouvant un ordre public économique soutenable et juste. **Il conviendrait ainsi d'intégrer des dispositions impératives relatives au respect des grands textes d'ordre public économique international** comme l'Accord de Paris, les conventions de l'OIT, les accords de coopéra-

-tion fiscale. Le respect de ces traités fondamentaux serait une base non négociable de négociation promouvant une vision du monde et de l'échange propre aux européens soit un modèle de société désirable.

**La réforme des outils de défense commerciale de l'Europe est un enjeu déterminant dans la perspective de cet ordre public économique international. Un principe général d'équivalence doit être adopté** par l'UE en matière industrielle en ce qui concerne la loyauté de la concurrence et l'égalité des armes sur les marchés mondiaux.

## **b. Du laboratoire à la chaîne d'assemblage : refonder une politique industrielle européenne**

**A cette réforme de la politique commerciale doit s'ajouter une refonte importante de la politique industrielle permettant de répondre aux enjeux technologiques et politiques du siècle.** Cette politique industrielle doit être pensée de telle façon à être en capacité de créer des compétences européennes. **A ce titre cette politique doit se déployer comme une continuité allant de l'université aux entreprises de tailles mondiales en associant un tissu dense et diversifié de PME et ETI.**

**Une politique industrielle réformée implique à son fondement une pensée stratégique des États-membres identifiant les secteurs et technologies nécessitant soit un rattrapage soit la création pure et simple d'une capacité européenne propre.** Nous identifions déjà plusieurs grands défis en amont de cette négociation. **Nous proposons que l'UE se donne ainsi pour objectif l'autonomie en énergie décarbonnée à l'horizon 2050, l'autonomie alimentaire et de vaincre le cancer et les maladies neurodégénératives ce qui est prioritaire notamment compte tenu du vieillissement de la population de l'UE.** La création d'une compétence technologique européenne en ce qui concerne l'ordinateur quantique semble de même vitale. **Ce travail d'identification des secteurs stratégiques implique la création d'administrations à très forte capacité scientifique.** Elles devraient être en capacité non seulement de lire les évolutions scientifiques mais aussi de produire une vision au long terme. Sur le modèle des agences américaines, DARPA, NIH, nous proposons que l'Europe se dote d'un réseau de telles administrations permettant de mettre l'acteur public en capacité de choix. **En lien avec l'identification de ces grands défis, il nous semble né-**

**cessaire de mettre en place de nouveaux moyens de financement, de réglementation et de convergence nécessaires ce renouveau industriel.**

Sur la base des secteurs et technologies identifiés comme stratégiques, **l'Europe doit se doter d'une capacité à faire émerger des acteurs économiques mondiaux.** Cet acteur de taille mondial aurait pour objectif d'assurer une autonomie à l'Union tout en pouvant résister à la concurrence des autres acteurs mondiaux, asiatiques ou américains. **Cette politique de convergence concertée doit être menée, même si elle distord la concurrence du marché intérieur. Pour autant, cette politique de convergence des acteurs industriels doit se penser dans le respect et l'intérêt de l'ensemble des États-membres et ne doit pas être un outil renforçant la centralité économique sur les pays cœurs.** Sans ce souci d'équilibre, il est à craindre un renforcement de la centralité économique déjà forte dans l'Union nourrissant déséquilibres macroéconomiques et ressentiment dans les États de la périphérie.

**La refonte de la politique industrielle passe plus largement par l'association de financements conjoints de la part des États comme des institutions européennes sur ces secteurs stratégiques.** Les mécanismes de financement originaux mis en place dans le cadre du Fonds européens de défense associant Commission et États-membres pourraient être reproduits dans d'autres secteurs nécessitant d'important coûts de R&D et S&T. **Il convient d'ailleurs de penser ces financements sur plusieurs types d'acteurs pour éviter les phénomènes de concentration de ceux-ci sur les seuls majors. La politique industrielle ne peut pas se penser par le seul paradigme du « cham-**

**-pion européen** ». S'ils sont nécessaires, ils ne sont qu'une partie de la solution et les mécanismes de financements publics doivent **aborder l'industrie comme une chaîne allant du laboratoire universitaire à la ligne d'assemblage finale** soit une continuité qui associe un nombre diversifiés d'acteurs et de capacités technologiques. Ce financement fin et équilibré n'est possible que par une expertise scientifique réelle de l'acteur public.

**De manière plus transversale un système protecteur des industries européennes identifiées comme stratégiques et « dans l'enfance » doit être mis en place.**

Il associerait deux mécanismes réglementaires : **un contrôle des investissements étrangers dans ces secteurs sur le modèle du décret Montebourg et une clause de faveur en ce qui concerne la commande publique sous la forme d'un Buy European Act**. La clause de contrôle de l'investissement étranger doit prioritairement peser sur les technologies identifiées comme vitales dans la chaîne de valeur.

Il ne s'agit pas de fermer ces secteurs à l'investissement étranger, objectif illusoire au regard de l'imbrication des savoirs comme des chaînes de valeurs. Toutefois et à l'exemple des pratiques étatsuniennes **un pilotage fort de l'acteur public semble nécessaire au risque de voir ces acteurs être incapables d'atteindre une taille critique comme ETI ou major international.**

### **c. Redonner sa place au monde du travail : une Europe de la protection sociale**

**La refonte commerciale et industrielle de l'Europe ne peut enfin se faire sans une politique volontariste sur le plan social.**

A l'hiver 2018 on comptait 118 millions d'Européens en situation de pauvreté monétaire ou d'exclusion sociale. **Les enseignements du XXème siècle montrent que la seule façon de faire reculer de façon durable cette situation est un engagement public fort sur le modèle de l'État providence et donc de l'Europe providence.** Ce modèle social serait amené à garantir l'ensemble des protections sociales. Cette politique sociale passe par l'application de nouvelles normes comme par une capacité de redistribution.

**La première norme qui nous semble prioritaire est celle d'un SMIC européen.** Il pourrait être fixé à 60% du salaire moyen du pays considéré. Il permettrait d'assurer que dans chaque

pays, quel que soit son niveau de développement initial, les travailleurs les plus modestes bénéficient de la croissance. Pour atteindre cette cible un souci particulier doit être déployé sur les pays à la plus faible productivité et notamment de l'Est de l'Union et ce pour éviter les effets pervers et accélérer la convergence des niveaux de vie.

**Toujours en lien avec la politique salariale, un principe fort d'égalité salariale femme-homme doit être porté par l'Union.** La consécration de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes serait portée au niveau de l'Union. Il serait du mandat de la future autorité européenne du travail de faire respecter cette norme, en ayant recours à un arsenal contraignant pour éviter la concurrence salariale par les discriminations de sexe.

Plus largement, nous pensons que la crise sociale actuelle ne peut être réglée que par une implication bien plus importante des partenaires sociaux et une harmonisation de leur place et prérogative dans l'entreprise. Un modèle européen de l'entreprise consacrant la participation des salariés à la gouvernance d'entreprise avec des règles communes minimales (minimum X% d'administrateurs salariés dans les entreprises de plus de X salariés) pourrait être négocié entre Européens. De la même façon un système européen d'écart maximal de salaire serait négocié de façon paritaire entre les associations patronales et les syndicats européens.

Un enjeu du monde du travail actuel est ensuite l'encadrement très fort des plateformes de services promouvant un travail dit ubérisé. Une réglementation draconienne doit être portée au niveau européen à ce sujet permettant de requalifier les contrats de ces travailleurs comme employés et cessant les pratiques déloyales de faux

indépendants. Requalifiés, ces contrats conduiront au portage des droits sociaux auxquels ces travailleurs ont droit, mettant un terme à ces modèles économiques basés sur la spéculation, le jeu avec les réglementations, l'exploitation des travailleurs et la déstabilisation de pans entiers de l'économie.

Il convient enfin d'accompagner les mutations technologiques et démographique à l'œuvre. Le vieillissement de la population comme la disparition de certains emplois du fait du progrès technologique implique plus que jamais un rôle de stabilisation et d'accompagnement de l'acteur public. Ces différents plans d'adaptations nécessitent tant formation que financement d'aides à la requalification. Pour financer ces changements du monde du travail, nous proposons la généralisation d'une taxe sur les contrats courts. Ce moyen de financement fournira les recettes nécessaires comme permettra l'encadrement de ces pratiques de CDD à répétition aux très fortes externalités négatives.

### III. Les nouveaux horizons européens

#### 1. Diplomatie et défense de l'UE : concevoir de nouveaux instruments efficaces et démocratiques

Dix ans après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union Européenne ne parvient pas à établir une politique étrangère puissante, cohérente et audible. Mus par les enjeux sécuritaires récents - lutte contre le terrorisme, protection des frontières, repli américain - les gouvernements ont vu leurs ambitions de coopération européenne contraintes par des dispositifs institutionnels dépassés, par le manque de moyens des institutions et agences en charge des affaires internationales, par des réticences nationales. En plus de priver les Européens d'une politique étrangère capable de protéger leurs intérêts, les déficiences organi-

sationnelles actuelles impliquent un manque inquiétant de rapidité dans le processus décisionnel, un abandon des prérogatives diplomatiques au profit de la commission européenne, une absence critique de participation démocratique dans l'élaboration et l'application de la politique étrangère de l'UE. Or ce constat ne saurait aller sans des propositions concrètes de réformes.

Ces propositions permettraient à l'UE de s'affirmer comme la grande puissance qu'elle est aujourd'hui, de se préparer aux grands défis qu'elle connaîtra demain.

## a. Une nouvelle approche fonctionnelle

### - De la PESC héritée de Lisbonne

La PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) telle qu'elle est prévue par le traité de Lisbonne ne permet pas de fixer un cadre vertueux propice à la coopération et à l'efficacité diplomatiques ou militaires. La trop grande fongibilité fonctionnelle entre les affaires diplomatiques et les affaires militaires empêche la diplomatie de l'UE de se doter de prérogatives essentielles aux affaires internationales (économiques et culturelles notamment) et ralentit dans le même temps la défense européenne dans la constitution d'une stratégie militaire commune. **En effet, s'il va sans dire que la défense européenne doit servir la politique étrangère européenne, il semble cepen-**

**dant nécessaire de développer la défense de l'UE au sein d'organes détachés fonctionnellement de la diplomatie européenne** tant toutes deux ne dépendent pas des mêmes dynamiques : **la constitution d'une défense européenne autonome doit être un objectif en soi, indépendant des relations qu'entretient l'UE avec le reste du monde.** Ainsi, le titre V du Traité sur l'Union Européenne ne saurait consacrer la notion de « Politique étrangère et de sécurité commune » mais doit à l'inverse **créer un Haut Représentant à la Défense européenne et élargir le mandat du Haut Représentant pour les affaires étrangères.**

### - Création d'un Haut Représentant à la Défense européenne

En vue de réussir le pari de la défense européenne, **l'UE doit disposer d'un Haut Représentant à la Défense européenne chargé de préparer et de coordonner l'action militaire communautaire, de dialoguer avec les entités nationales (ministères nationaux en charge de la Défense) et extracommunautaires (l'OTAN et les Nations Unies notamment).** Surtout, le Haut Représentant serait à la Présidence d'un Conseil de sécurité de l'UE et dialoguerait avec le Parlement Européen en vue d'établir la stratégie militaire de l'Union. Le Haut Représentant coordonnerait les programmes visant à rendre l'UE stratégiquement autonome

(cf. III.2). **Le Haut Représentant aurait également pour mission de s'assurer du suivi et de coordonner avec les États concernés les programmes militants innovants** : la Coopération structurée permanente (CSP), l'Initiative Européenne d'Intervention (IEI) et le Fonds européen de défense (FED). **Enfin, les agences européennes telles que le Centre Satellitaire de l'UE (CSUE), le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et l'Institut européen pour les études de sécurité (IES), sont également placées sous l'autorité du Haut Représentant à la Défense européenne.**

### - Création d'un Conseil de sécurité de l'Union européenne

Sur le modèle du National Security Council aux États-Unis, il est important de pouvoir créer une plateforme qui réunirait les instruments et agences de la PSDC (PSC, EUMC, EUMS, CIVCOM, CMPD, CPCC, EU Operation center,

IntCent). Ces instruments conseilleraient directement le Haut Représentant à la Défense européenne qui à son tour proposerait à l'exécutif des décisions relatives à la capacité militaire ou à l'emploi de forces armées de l'UE.

### **- Un nouveau rôle pour le Parlement européen et la commission parlementaire SEDE**

Placé sous l'autorité du Haut Représentant, le Secrétariat de l'EUSC nouvellement créé pourrait proposer au Parlement européen via la commission parlementaire SEDE ainsi qu'aux États membres réunis en Conseil un **Plan annuel de stratégie pour la sécurité et la défense européennes**. Le rapporteur du texte est un député européen. L'IES, en annexe de ce Plan annuel, rend un avis informant le Parlement de l'application du Plan annuel précédent. **Le plan annuel comprend dans les limites posées par le secret militaire toutes les questions relatives à la dé-**

**fense européenne et à sa stratégie globale, du financement des programmes au déploiement des forces européennes**, notamment dans le cadre de la CSP, de l'IEI ou du FED. En vue d'amender le Plan annuel, le Conseil réunissant les ministres nationaux en charge de la Défense ainsi que les parlementaires de la commission SEDE peuvent auditionner et demander assistance au personnel civil et militaire de l'Union. **Les États membres réunis en Conseil et le Parlement doivent s'accorder sur une version identique du Plan annuel.**

### **b. Un cadre diplomatique élargi**

#### **- Réformer et élargir le champ diplomatique du Haut Représentant pour les affaires étrangères**

Si la politique militaire européenne ne relèverait plus directement de sa compétence fonctionnelle, **le Haut Représentant pour les affaires étrangères verrait toutefois son portefeuille élargi s'agissant de diplomatie, notamment la diplomatie économique et l'influence culturelle européenne**. Un transfert de compétences de la

commission au SEAE s'opérerait ainsi. Ce transfert concerne précisément les directions générales DEVCO (Coopération internationale et développement), NEAR (Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement), IPE (Instruments de politiques étrangère), ECHO (Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes).

#### **- La EU Global Strategy est désormais votée et amendée par le Parlement**

La diplomatie de l'UE ne peut être puissante si elle n'engage pas le Parlement européen.

Dans une première partie, **la Global Strategy détaillerait, au-delà de ce qui y est déjà inclus aujourd'hui, les actions diplomatiques engagées au nom de l'UE**. Pour chaque programme d'action diplomatique à l'étranger, ce document de stratégie annuelle déclinerait les résultats objectifs atteints par le SEAE au cours de l'année écoulée.

La performance de l'action diplomatique européenne serait ainsi vérifiée démocratiquement à l'aune de critères et d'indicateurs objectivement vérifiables, indicateurs eux-mêmes inclus dans **l'EU Global Strategy et dans son annexe**. Dans une deuxième partie, l'EU Global Strategy inclurait les objectifs stratégiques globaux, les programmes à poursuivre ou à créer l'année suivante, et établirait de nouveaux indicateurs de performance.



### **- Le Parlement, dans le processus d'élaboration de la Global Strategy, exerce un contrôle transparent de la diplomatie européenne**

En accord avec les États membres, le Parlement fixe les objectifs annuels de la diplomatie européenne. De ce fait, il est l'organe le plus à même d'exercer un rôle d'audit via la commission parlementaire AFET. Tout au long de l'année,

les parlementaires de l'AFET doivent disposer d'un droit de contrôle sur place et auditionner le personnel diplomatique de l'UE afin s'assurer de la bonne application de la stratégie globale annuelle.

### **- Une profonde évolution de l'action de l'UE à l'étranger**

Le rehaussement du rôle du Parlement et la meilleure intégration du SEAE auprès du Haut Représentant doivent aller de pair avec une évolution de l'action de l'UE à l'étranger. **Ainsi, l'action diplomatique de l'UE doit gagner en cohérence à travers l'établissement d'axes prioritaires et d'axes complémentaires et doit accroître la conditionnalité de ses aides au développement et de son appui.** Le Parlement semble être l'organe le

plus à même de dégager ces axes prioritaires mais également de fixer en toute transparence des critères objectifs, pour chaque programme d'aides, de conditionnalité. La possibilité d'auditionner le personnel diplomatique de l'UE doit permettre à la commission AFET de juger du respect par le pays tiers concerné par les aides des conditions prévues.

## **2. L'autonomie stratégique : l'horizon de la défense européenne**

Longtemps simple slogan, la défense européenne connaît depuis plusieurs années un développement inédit porteur de nombreux espoirs pour les Européens. Les positions entre Européens se rapprochent et il convient de pleinement participer à ce mouvement de convergence inédit depuis les années 1950. **Le cadre actuel a**

posé les fondements solides d'une coopération diplomatique et institutionnelle. Il doit dorénavant s'accompagner d'une pensée prospective servant de support aux matériels et projets industriels nécessaires à l'Europe pour atteindre son objectif d'autonomie stratégique.

### **a. Un Livre blanc de la défense européenne pour négocier un objectif de dépenses militaires au niveau européen, décliné au niveau des États-membres**

Le temps de la défense est un temps long. **Sur le modèle des Offset Strategy étasunienne, l'Europe doit produire un effort de pensée et de réflexion d'ampleur permettant l'accélération de sa défense intégrée.** A court terme, la production d'un Livre blanc de la défense européenne par les différents États-membres peut être la première pierre de ce travail plus ambitieux. Ce travail prospectif peut être la bascule d'ambitions

naissantes en objectifs concrets répartis dans le temps. Il coordonnerait les différents programmes d'armement déjà lancés avec ceux à venir et serait l'espace d'identification par les Européens des champs industriels et technologiques ou tout reste à faire. **Pour faciliter les négociations, il convient aussi d'écarter la question du nucléaire français, question de souveraineté fondamentale qui ne peut entrer dans la discussion.**

Ce document doit aussi être le support pour négocier avec chaque État un objectif de dépense militaire adapté à son contexte et ses capacités propres. La situation actuelle se caractérise par un effort inégal entre Européens mais surtout très mal coordonné. **Plutôt qu'une cible uniforme en pourcentage de PIB pour chaque État**

qui n'a que peu de sens, il convient de déterminer un montant global européen qui sera ensuite réparti entre États selon ses capacités budgétaires et les priorités qui émergeront du Livre blanc. C'est à partir de cette vision à la fois stratégique et concrète que peut s'organiser un effort industriel d'ampleur.

### **b. Oeuvrer à la convergence des acteurs industriels de la défense, à même de développer un tissu industriel dense de PME et d'ETI**

La question de l'industrie de défense est loin d'être un sujet technique et annexe. Elle doit au contraire être au cœur de la politique de défense des Européens. **Les dernières décennies ont montré les limites des industries nationales ou imparfaitement européennes.** Conscient de ces échecs, lesancements de projets communs entre la France et l'Allemagne sur le char de combat et d'un système aérien partagé, en y ajoutant l'Espagne, sont les signes d'évolutions décisives qu'il faut pleinement porter. La réussite de ces deux programmes doit permettre tant de développer les technologies nécessaires à l'autonomie stratégique des Européens que de mettre en place une imbrication inédite des appareils militaires et de faire émerger à terme un marché intérieur de défense pour les Européens. Sur ce dernier point il convient pour les acteurs publics de pleinement œuvrer à la coopération des acteurs industriels.

La convergence des acteurs industriels de la défense européenne est un objectif majeur de la prochaine décennie. La rationalisation des acteurs industriels peut passer par l'alliance des groupes, la coopération voire dans certains cas par la fusion. Un système à plusieurs niveaux doit ainsi voir le jour avec un nombre réduit d'acteurs majeurs en mesure de porter les plus importants projets tout en s'appuyant sur un réseau dense d'ETI et de PME et un potentiel de recherche à dynamiser si ce n'est à créer dans certains domaines. **Ce tissu industriel doit être en mesure de répondre aux différentes demandes des acteurs européens, de répartir sur le continent des compétences industrielles de pointe mais aussi de permettre aux programmes militaires d'être amortis par la seule commande européenne et non par des exportations remise en cause dans le débat public.**

### **c. Promouvoir une réglementation stricte des exportations d'armes et des transferts de technologie**

Devant les dérives des exportations passées, **le débat public se caractérise par une demande d'encadrement bien plus stricte des exportations d'armement et plus largement de contrôle des acteurs industriels.** L'Europe doit converger sur une **réglementation stricte des acteurs industriels tant sur le plan intérieur qu'extérieur.** Sur le plan intérieur, ce contrôle public doit s'exprimer par une capacité de l'acteur public à s'intégrer aux programmes de recherche qui peuvent relever d'un enjeu de sécurité. **Sur le plan**

**extérieur un contrôle très ferme des transferts de technologie comme de matériel est nécessaire en se basant sur la position des États-membres de 2008.** Plus largement, il convient de se doter d'un modèle de licence d'utilisation des matériels exportés qui permettra un suivi au long cours des différents équipements. Ceci n'interdit pas les coopérations internationales sur certains programmes. Sur cette base industrielle il convient enfin d'ajouter un effort particulier sur la question des moyens de projection.

### **d. Lancer un grand projet commun autour de la construction de deux groupes aéronavales**

Si la période qui s'ouvre doit être celle de la coordination et de la réalisation intérieure de la défense intégrée européenne, elle n'interdit pas la réflexion à long terme d'une capacité de projection. Dans ce cadre et en réponse à l'ouverture allemande, une fenêtre s'ouvre pour le développement de moyens navals communs et notamment la question du porte-avions. La France est ainsi le seul État européen doté pleinement de cet outil. Le Charles de Gaulle étant à mi vie, la question de son remplacement sera bientôt ouverte. C'est là l'occasion de lancer un projet profondément

structurant entre européens. Basé sur une convergence de nos acteurs industriels respectifs, cet outil commun pourrait émerger d'ici 2045. Il s'intégrera dans un système d'équipements partagés allant du terrestre au naval en passant par l'aérien. Comme objectif de ce projet et au regard des capacités budgétaires de l'Union, l'objectif de deux groupes aéronavales disponibles à tous moments et présents en Atlantique et Méditerranée peut être une base de discussion. Cette cible ferait de l'Union la deuxième puissance navale mondiale.

### **3. La donnée numérique : première brique d'un service européen de la culture**

**Le service public de la culture européen peut être un objectif rassembleur des prochaines années.** Déjà, le Parlement européen a produit des réglementations importantes concernant les droits d'auteurs et permettant une régulation des différents acteurs numériques. **Mais comme dans d'autres champs, l'Europe peut gagner au lancement de programmes non plus seulement de réglementation mais bien de réalisations communs.** A ce titre, l'enjeu de la donnée culturelle et universitaire est l'occasion d'un programme structurant entre européens.

**Une politique culturelle commune pourrait investir ce champ en posant les bases d'une politique de la donnée partant de la conservation partagée et aboutissant à la diffusion ouverte et à la mise en valeur ouverte à tous les citoyens.** Cette politique permettrait de répondre à plusieurs défis actuels. **Le premier objectif est de prévenir la privatisation de ces données par les acteurs privés, comme c'est le cas dans le domaine universitaire.** La donnée financée par les contribuables doit être accessible à ceux-ci. Ensuite, c'est bien un objectif de diffusion qu'il convient de porter pour que chaque citoyen puisse accéder aux richesses patrimoniales de son pays et de son continent quel que soit son pays.

Le périmètre comprendrait l'ensemble de la donnée publique produite mais aussi ambitionnerait à recouper les différentes politiques de numérisation nationales dans un ensemble européen cohérent. Une obligation de dépôt serait ainsi mise en place pour les acteurs publics sur le même modèle que le dépôt légal des bibliothèques ou des réseaux d'archives. Au cœur de ce périmètre émerge l'enjeu plus particulier de la production et des données de recherche publique. **Le modèle actuel des éditeurs privés et monopolistiques doit ainsi être remplacé par un monopole d'open access public.** Cette mise en commun de la recherche permettrait l'émergence de gisements de données de tailles considérables en mesure d'ouvrir des perspectives d'exploitations nouvelles.

Pour mettre en œuvre cette politique il convient déjà de fournir aux services de conservation un format stable à long terme, permettant la conservation de tout type de support et ne relevant pas d'un acteur privé pour sa mise à jour. Couplé à ce format, un réseau dense de data centers européens pourrait être mis en place afin de stocker sur plusieurs espaces ces données publiques.

**Cette politique de conservation mise en place, il reviendrait à ce service public européen de la culture d'assurer la diffusion et la mise en valeur de ces gisements.** Un réseau national et thématique de sites de diffusion remplirait cet objectif. L'accès serait libre et gratuit sur le principe de l'open access. Décentralisé par pays et par thème, l'ensemble ferait néanmoins réseau et donnant des capacités de rebond d'une thématique à une autre et d'un pays à l'autre. Il permettrait ensuite une diffusion multimédia par l'image, le texte, la vidéo et le son de l'ensemble des fonds.

**Concernant l'enjeu universitaire, il s'agit de sortir les universités et instituts de recherche du rapport aux éditeurs payants de la recherche.** Cette politique doit œuvrer autant que possible à

faire de l'open access et de la diffusion des savoirs le rapport normal entre le monde de la recherche publique et la société. **Ce serait aussi un retour au modèle qui a longtemps prévalu en Europe, celui de la circulation des savoirs, ce modèle même qui a permis la révolution scientifique de l'époque moderne.**

Ce réseau serait enfin ouvert au développement d'outils de mise en valeur développés et opérés par le dit service public européen de la culture. L'enjeu ne serait pas simplement la propriété et la diffusion de la donnée brute mais bien sa mise en valeur. Il conviendrait ainsi de mettre en place un ensemble d'outils de fouille de donnée, de description de celle-ci et les moyens de médiation pour montrer que nos cultures continentales ne font sens qu'entre elles.

## Mesures Annexes

En complément, Hémisphère gauche soumet à la réflexion plusieurs idées pratiques qui constituent ou constitueront son programme de travail pour les prochains mois :

- Un Pacte de convergence européen : la voie contractuelle – par exemple déjà envisagée par la Commission dans le cadre de ses éphémères Instruments de convergence et de compétitivité - peut permettre de redonner du sens aux engagements européens ou autres grandes déclarations de principes du Conseil européen. Hors du champ du droit de l'Union, ce Pacte de convergence européen aurait vocation à attribuer des objectifs précis à cibler à tous les Etats-membres, dont la réalisation serait mesurée, par le jugement des pairs, lors de points d'étapes réguliers. Ce Pacte devrait permettre d'engager chaque Etat-membre dans une direction commune, de convergence économique.

Ainsi que l'exposent notamment P. Heimberger et J. Kapeller <sup>(1)</sup>, les pays européens divergent sensiblement laissant place à une Union polarisée sur un plan économique ; économies financiarisées avec un niveau élevé de dette privée et une part importante de la finance dans le PIB

(Irlande, Luxembourg, Malta et les Pays-Bas), pays dits cœur avec une part importante de l'industrie dans le PIB et un faible niveau de chômage (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Suède et Allemagne), les pays dits périphériques avec des niveaux élevés de dette publique et un fort taux de chômage (Grèce, Italie, Portugal, Espagne et France) et enfin les pays de l'Est avec des salaires faibles et dépendants des IDE (Bulgarie, Roumanie, République Tchèque, etc.).

Dans ce cadre, ce Pacte de convergence pourrait prendre la forme suivante :

- un Traité intergouvernemental entre les Etats-membres dans les trois mois suivants les élections européennes ;
- des engagements fermes de chaque Etat-membre en fonction de sa catégorie et des problématiques mentionnées (voir infra également) ;
- des objectifs quantitatifs à atteindre en fonction de ces engagements ;
- un calendrier de mise en œuvre et de revue par les pairs ;
- un système de bonus-malus de prêts à la BEI en fonction de la réalisation des objectifs ;

(1) Heimberger, Kapeller, What to do about divergence between EU Countries ? The problem of structural polarization, 2019

- Un Green New Deal européen : de nombreuses fois, cette proposition est avancée, sans nécessairement une grande clarté tant sur le fond que sur la forme (à l'exception de Alexandria Ocasio-Cortez (AOC) et sa Green New Deal Resolution). Pourtant, derrière ce concept se trouvent deux directions parfois exclusives l'une de l'autre, qu'Hémisphère gauche propose de rappeler pour élargir le débat :

- Une approche « MMT » (théorie radicale de la monnaie, qui prône l'utilisation de la création monétaire pour financer le déficit public dans la mesure où l'Etat ne fait jamais faillite dans la mesure où il s'endette dans sa propre monnaie) tenue par AOC, qui prévoit la mise en place d'une garantie emploi dans les secteurs non-marchands (de la communauté, du soin à la personne, etc.), des subventions larges du secteurs non fossile, d'une extension de Medicaid à l'ensemble des américains, de larges politiques de rénovation urbaine, etc. Ces mesures, financées par le déficit de l'Etat US - lui-même financé par la Federal Reserve - faciliteraient la transition vers une économie décarbonée et respectueuse, sur le plan local comme sur celui de la personne, des équilibres entre nature et société (eg en matière d'inégalités devant la pollution). Hémisphère gauche publiera une note à la rentrée sur la MMT et ses potentielles applications en Europe ;

- Une approche basée sur l'innovation et la technologie verte (par exemple, la découverte d'une manière propre de produire du ciment ou de limiter les émissions en GES de l'agriculture), soutenue par exemple par Noah Smith (An Alternative Green New Deal). En ce sens, il est proposé de multiplier par 100 le budget de l'ARPA-Environment pour mener à bien les recherches fondamentales puis encourager leur déploiement et leur diffusion (scaling) en plaçant immédiatement dans le domaine public (national et international via l'ONU) de telles inventions et en subventionnant massivement les entreprises qui les utiliseraient. Le développement d'infrastructures (smart grids) à même de créer des doubles dividendes pour les utilisateurs contribuerait à cette version du Green New Deal. Enfin, cette version inclut également des incitations à l'exportation des produits à haute valeur environnementale, au déve-

loppement urbain et non à l'étalement urbanistique ainsi qu'au démantèlement nucléaire ;

- Une extension sur le plan européen de la réforme Vallaud-Zucman de la base de l'impôt sur les sociétés: à l'instar de l'amendement au PLF proposé en novembre par Boris Vallaud, sur la base des travaux de l'économiste Gabriel Zucman, et rejeté par la majorité LREM, il s'agirait de réformer la base de l'IS en Europe afin d'éviter l'optimisation fiscale des multinationales. Plus précisément, la réforme consiste à taxer - à un taux à définir par les Etat-membres ; taux à choisir entre un maximum et un minimum fixés au niveau européen - les entreprises sur la base des profits réalisés au niveau mondial, et localisés au niveau national en fonction du chiffre d'affaires. De ce fait, ce dispositif limite les risques d'optimisation fiscale et plus précisément de profit shifting.

Cette réforme s'inscrit dans la lignée des travaux sur ACCIS, qu'elle vient compléter. Il s'agit de se fonder sur les progrès réalisés dans le cadre européen et dans celui de l'OCDE pour parvenir à une décision majeure à même d'imposer sur un plan mondial ce modèle européen de la fiscalité des entreprises. Retrouvez la note d'Hémisphère gauche sur le sujet « La nuit du 04 août des multinationales ».

- L'introduction d'un « E-euro » : cette nouvelle monnaie électronique aura pour objectif de rapprocher les citoyens de leur monnaie et de leurs banques centrales, en contournant le secteur bancaire et donc les risques de crises de solvabilité. Elle constituerait l'aboutissement d'un effort de dématérialisation monétaire à même de réduire la criminalité - en col blanc comme quotidienne - au sein de la zone euro. Sa mise en œuvre devrait de surcroît favoriser l'essor de nouvelles technologies, notamment dans le domaine des fintechs. Enfin, l'introduction d'une monnaie unique électronique constitue une avancée en matière de transmission de la politique monétaire puisqu'elle réduit les risques d'inefficacité de celle-ci à l'approche du taux plancher (ZLB). Hémisphère gauche publiera une note sur ce sujet durant l'été « La démonétisation ou la société sans cash ».